



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 095-259500627-20240625-D2024_0023-DE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, France-Lise VALIER.

Absent excusé : Hervé FLORCZAK, Rachid TEMAL.

Absents non excusés : Malika YEBDRI, Cécilia TOUNGSI-SIMO, Ramzi ZINAOUI.

DELIBERATION 2024-023

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la mise aux normes sanitaires : création d'un assainissement non collectif sur le logement de fonction situé au 8 allée des Oiseaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu La création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux de mise aux normes sanitaires **pour** créer un assainissement non collectif sur le logement de fonction situé au 8 allée des Oiseaux, estimé à 15 000 euros TTC,

Vu la notification par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Pontoise (SIARP) en date du 29 janvier 2024 de non-conformité de l'assainissement non collectif dudit logement de fonction,

Considérant la première mise en demeure datant du 14 novembre 2022,

Considérant la nécessité de mettre en conformité les installations d'assainissement du patrimoine bâti de l'île de loisirs de Cergy-Pontoise,

Considérant la nécessité de transformer la fosse septique non conforme à la réglementation en station autonome,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Benjamin CHKROUN.

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de travaux pour la sécurisation sanitaire avec la création d'un assainissement non collectif sur le logement de fonction situé au 8 allée des Oiseaux, pour un montant de 15 000,00€ TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,



SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président



Thibault HUMBERT